

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Vendredi 26 juin 2020***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Point sur les financements des investissements communaux aux Marquises**

Dans le cadre de sa séance exceptionnelle à Nuku Hiva, le Conseil des ministres a opéré un état des soutiens financiers du Pays au profit des communes de l’archipel des Marquises, depuis 2014. Comme annoncé lors du dernier déplacement aux Australes, les communes de Polynésie française constituent des partenaires importants du développement du Pays. Par ailleurs, l’éclatement géographique rend ce partenariat particulièrement indispensable. Le partenariat avec les instances communales constitue donc un axe fort de gouvernance du Président et de son gouvernement.

L’ensemble des octrois financiers consentis par le Pays, depuis 2014 jusqu’à ce jour, aux communes de l’archipel des Marquises, représente un montant total de quasiment 800 millions Fcfp (dont 353 millions Fcfp via le Contrat de projets I et II Etat - Polynésie française sur les projets d’investissement communaux) pour des opérations d’investissements d’un coût total de 1.8 milliards Fcfp, soit un taux de participation du Pays d’environ 44 %.

34.4 % de ces octrois, soit 270 millions Fcfp, ont été dédiés à la réalisation d’importants travaux sur l’adduction d’eau potable pour les communes de Hiva Oa et Tahuata. Près de 28 %, soit 219 millions Fcfp, ont permis aux communes de Ua Pou et de Nuku Hiva de poursuivre leurs actions de gestion de leurs déchets en leur permettant respectivement de réaliser un centre d’enfouissement technique (CET) et d’acquérir des équipements nécessaires à la collecte et au traitement. L’équipement en engins techniques et véhicules reste également un besoin incontournable pour les îles et atolls des archipels éloignés avec près de 13% des octrois de subventions, représentant environ 101 millions Fcfp.

A l’occasion du Conseil des ministres in situ, la commune de Nuku Hiva vient par ailleurs d’obtenir un soutien financier du Pays à hauteur de 13 millions Fcfp pour réaliser divers travaux nécessaires à la sécurité et à la vie économique de la ville. Ces soutiens financiers sont justifiés et aident les petites communes des archipels, aux moyens plus modestes, à développer leur collectivité en offrant à leur population des moyens et services qui peuvent améliorer leur quotidien notamment en matière d’eau potable, de traitement des déchets, de protection de l’environnement, ou encore d’éducation et de jeunesse.

**Trois nouvelles subventions d’investissement pour la commune de Nuku Hiva**

Le Conseil des ministres a validé trois nouvelles subventions d’opérations d’investissements communaux au titre de la seconde session 2019. Ces demandes de concours financier ont été déposées par la commune de Nuku Hiva auprès de la Polynésie française et instruites par le service de la Délégation au Développement des Communes (DDC).

Ces opérations représentent un investissement total cumulé d’environ 30.5 millions Fcfp et bénéficient d’un concours de la Polynésie française à concurrence de 13 millions Fcfp, soit un taux de participation de près de 43%. Il s’agit de travaux liés à la sécurité physique et sanitaire des tiers, ainsi qu’au développement de la vie économique de la ville.

Celles-ci sont détaillées comme suit :

-Les travaux d'enrochement, mur de soutènement, assainissement derrière la cuisine communale et école maternelle - 2ème tranche, auxquels le Pays contribue pour un montant de 3 314 606 Fcfp, sur un montant total de 11 048 688 Fcfp. Cette seconde et dernière tranche est issue d’une opération globale de sécurisation de la cuisine centrale et de l’école maternelle de la commune. Initiée fin 2018, la première tranche financée par le Pays s’est achevée en mars 2019.

-La reconstruction d'un bloc sanitaire public sur Taiohae (Kovivi) à laquelle le Pays contribue pour un montant de 3 218 963 Fcfp, sur un montant total de 6 437 926 Fcfp. Un bloc sanitaire en bois âgé de neuf ans existe actuellement. Celui-ci étant à un stade de vétusté avancée, cette reconstruction à l’identique permettra aux usagers de disposer de sanitaires propres.

-La rénovation et extension de l’ex-bâtiment CPS, opération à laquelle le Pays contribue pour un montant de 6 543 974 Fcfp, sur un montant total de 13 087 947 Fcfp. Cette structure communale abritant plusieurs sociétés et institutions publiques nécessite une réhabilitation complète afin de permettre aux usagers de bénéficier de locaux aux normes.

Le Pays poursuit ainsi sa participation importante aux projets communaux qui concourent à améliorer la qualité du quotidien des habitants, notamment dans les îles les plus isolées ou les plus éloignées.

**Point sur le réseau postal aux Marquises**

Le réseau postal de la SAS Fare Rata aux Marquises se compose de 13 agences réparties sur six îles pour répondre aux besoins des 9 300 habitants. La densité de population est de 712 habitants par bureau de poste contre en moyenne 3 588 habitants pour l’ensemble de la Polynésie. Le réseau offre l’ensemble des services postaux et financiers et gère près de 5 200 clients. D’autre part, la SAS Fare Rata constitue le réseau de distribution des services de télécommunications, internet, mobile et TV, pour le compte de la SAS ONATi.

Les résultats d’exploitation de la SAS Fare Rata ne permettent pas de financer seuls ce rôle économique et social. Pour les Marquises, les 13 bureaux de poste sont déficitaires de plus de 200 millions Fcfp. Les établissements bancaires sont concentrés sur les îles du Vent et plus particulièrement à Tahiti (environ 80% de la population), répondant ainsi à des exigences de rentabilité. Aux Marquises, seule la Banque Socredo est représentée avec 3 agences bancaires, contre 13 bureaux de poste répartis sur 6 îles.

La mission d’inclusion bancaire de la SAS Fare Rata se définit par une présence dans les zones de « désert bancaire » et par une démarche d’accompagnement des habitants les plus vulnérables, notamment par une politique tarifaire adaptée (inférieur en moyenne de 40% aux tarifs des banques). Le coût de l’inclusion bancaire a fait l’objet d’un financement de la part du Pays à hauteur de 700 millions Fcfp pour l’exercice 2019 dont 105 millions Fcfp pour les Marquises.

La SAS Fare Rata exerce ses missions de service public et d’intérêt général avec une exigence de qualité dans un contexte marqué par de profondes mutations. La baisse croissante de l’activité du courrier sur le plan international impacte les revenus de l’opérateur postal Fare Rata. Le relais de croissance que constitue l’activité des colis ne permettra pas de couvrir l’intégralité de cette baisse. Un nouveau modèle économique constitue le défi à relever par Fare Rata dans un contexte de transition digitale et de transformation profonde des usages.

**Point sur les réseaux de télécommunications aux Marquises**

L’archipel des Marquises est connecté au réseau très haut débit depuis le 18 décembre 2018. Les îles de Hiva Oa et Nuku Hiva sont reliées directement au câble Natitua, et leurs principaux villages, Atuona et Taiohae, bénéficient d’un réseau fixe fibre optique (FTTH), et d’un réseau mobile 4G depuis le 1er semestre 2020.

Les îles de Ua Pou, Ua Huka, Tahuata et Fatu Hiva sont également reliées au câble Natitua par liaisons FH (Faisceaux Hertziens) depuis la mi-2019. Leurs principaux villages, Hakahau, Vaipaee, Vaitahu et Omoa, bénéficient d’un réseau fixe cuivre très haut débit basé sur la technologie VDSL ou ADSL rapide. Les autres villages et vallées de ces îles demeurent raccordés par liaison satellitaire.

Deux projets majeurs seront mis en œuvre à compter de 2021 pour accroître les performances des réseaux de télécommunications fixes et mobiles sur l’ensemble de l’archipel :

* La modernisation des liaisons de transmission FH depuis les principaux villages vers les vallées de chaque île.
* L’amélioration de la couverture des vallées par l’évolution des réseaux fixes cuivre en technologie VDSL, ainsi que le déploiement de sites mobiles 4G. Ce programme d’évolution technologique des réseaux dans toutes les vallées des Marquises (2021-2023) permettra de proposer aux habitations isolées des offres haut-débit fixes (VDSL) et mobiles (4G), au même titre que les principaux villages.

Le coût de l’ensemble de ces travaux de déploiement du très haut débit dans les principaux villages et les vallées des îles Marquises est estimé à 580 millions Fcfp.

**Nouvelle baisse des prix des hydrocarbures au 1er juillet 2020**

Afin d’accompagner la relance économique et de soutenir les familles polynésiennes, le Conseil des ministres a approuvé une nouvelle réduction de 9 Fcfp/litre des prix de vente de l’essence et du gazole à destination du public.

A compter du 1er juillet 2020, le prix de vente au détail de l’essence sans plomb passera de 130 Fcfp/litre à 121 Fcfp/litre, et celui du gazole de 132 Fcfp/litre à 123 Fcfp/litre.

Ces baisses s’inscrivent dans le train de mesures exceptionnelles engagées par le Gouvernement dans le cadre du Plan de sauvegarde de l’économie, et permettront de réduire le coût de l’énergie en faveur des ménages polynésiens, tout en favorisant l’écoulement des stocks de carburant accumulés durant la période de confinement.

**Mise à jour du Code des impôts au 1er mai 2020**

Le Vice-président, ministre des Finances a présenté au Conseil des ministres la dernière mise à jour du Code des Impôts, actualisée au 1er mai 2020.

Par rapport à son millésime précédent, cette nouvelle version intègre près de vingt nouveaux actes réglementaires, ainsi qu’un ensemble de modifications facilitant la lecture du document.

Une fois le code des impôts approuvé par le Conseil des ministres, celui-ci fera l’objet d’une publication au Journal officiel de la Polynésie française (JOPF). Il sera ensuite édité sous format livre par l’Imprimerie Officielle de Polynésie française. Cette version est la seule qui soit opposable à l’administration.

**Report en décembre des élections des juges du tribunal de commerce**

Le Conseil des ministres a rendu un avis favorable au projet de décret modifiant le code de commerce métropolitain dans ses dispositions relatives aux élections des juges du tribunal de commerce sous réserve de rectifier les articles faisant référence à des dispositions n’étant pas applicables en Polynésie française.

Ce projet de décret reporte exceptionnellement la date des élections au titre de l’année 2020, dans la première quinzaine du mois de décembre au lieu du mois d’octobre 2020 ainsi que la date-limite pour arrêter la liste électorale au plus tard le 15 septembre au lieu du 15 juillet 2020.

**Création d’une zone de pêche réglementée sur l’atoll d’Anaa**

Le Conseil des ministres a approuvé la création d’une zone de pêche réglementée (ZPR), sur l’espace maritime de l’atoll de Anaa, dénommée « GᾹNAA TᾹKU-TUA GᾹNAA TᾹKU-ARO ».

Cette zone, d’une superficie de 13 860 hectares comprend l’ensemble du lagon, tous les chenaux ou « hoa », le platier récifal et s’étend jusqu’à la crête récifale. Est également créé, un comité de gestion de la zone de pêche réglementée, chargé d’assurer le suivi de la zone, de faire des propositions en matière de gestion des pêches et d’alerter les services administratifs en cas de dysfonctionnement de la zone de pêche réglementée.

**Les perliculteurs exonérés des redevances d’occupation pour l’année 2020**

Le Vice-président de la Polynésie française, ministre en charge de l’économie bleue, a présenté au Conseil des ministres un arrêté visant à exonérer, pour l’année 2020, l’ensemble des perliculteurs du paiement de la redevance d’occupation du domaine public maritime.

En effet, le secteur de la perliculture a été particulièrement touché par la crise engendrée par la pandémie du Covid-19, dans la mesure où la suspension des échanges internationaux a provoqué un arrêt total de la vente de produits perliers ainsi que de l'arrivée des greffeurs étrangers pour une durée encore difficile à estimer. Cette mesure a pour objectif de soutenir l’ensemble des perliculteurs polynésiens à surmonter les difficultés engendrées par cette crise sans précédent.

Les perliculteurs ayant déjà réglé leurs redevances auprès de la direction des affaires foncières peuvent se rapprocher de celle-ci afin que leur situation soit régularisée.

**Indice des prix à la consommation : baisse de 0,5% en mai**

En mai 2020, l'indice des prix à la consommation diminue de 0,5 % et s'établit à 99,36, essentiellement en raison de la baisse des prix de 1,1 % dans la division Produits alimentaires et boissons non alcoolisées et de 1,6 % dans la division Utilisation de véhicules personnels.

Sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,1 %. L’indice ouvrier baisse de 0,5 % en mai 2020. Il progresse de 0,8 % en glissement sur douze mois. L'indice général hors Transport aérien international diminue de 0,5 % en mai 2020. Il est en hausse de 0,1 % en glissement sur douze mois.

En mai 2020, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) diminue de 0,3 % et s'établit à 109,37. Cette évolution est principalement liée à la baisse de 2,3 % des prix des énergies fossiles et de 1,2 % des prix des matériaux chimiques. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux publics augmente de 0,8 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre augmente de 0,1 % et celui du Second Œuvre reste stable. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment est en hausse de 1,5 %. Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil baisse de 0,9 % et celui des Travaux Spécialisés de 0,6 %. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics est stable.

En mai 2020, les index hybrides prennent les valeurs suivantes (base 100 en décembre 2010) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Index** | **Valeur** | **Variations en %** | |
| **Mensuelle** | **Sur 12 mois** |
| Gardiennage | 115,78 | - | 0,8 |
| Sûreté | 110,88 | - | 0,8 |
| Véhicules Légers | 111,80 | -0,2 | 0,4 |
| Véhicules de Chantier | 105,33 | -0,1 | 0,1 |
| Construction navale en aluminium | 121,74 | 0,1 | -4,8 |
| Fourniture de pièces détachées pour navires | 110,06 | - | - |
| Index des Transports Publics Terrestres | 108,68 | -0,5 | 0,3 |
| Index des Assurances | 102,84 | 0,2 | -2,0 |
| Index du Transport Aérien International | 93,76 | 0,1 | -3,3 |

**Subvention en faveur de l’Office Polynésien de l’Habitat (OPH) pour le financement de l’opération de logements sociaux « Amoe 1 »**

Sur proposition du ministre du Logement, le Conseil des ministres a octroyé une subvention d'investissement en faveur de l’Office Polynésien de l’Habitat pour financer les travaux de l’opération « Amoe 1 – Travaux (CdP2 - 2020)  ».

L’opération consiste à réaliser un programme de 46 logements collectifs répartis sur 4 bâtiments en R+2, un local associatif, une aire de jeux et 74 places de parking sur une parcelle d’une superficie globale de 12 434 m², sise à Mahina, vallée de Amoe. Ce programme est destiné à la location simple pour des familles dont le revenu ne dépasse pas 2 SMIG.

La résidence sera raccordée aux réseaux d’eau potable, eaux pluviales, OPT et EDT. Concernant le traitement des eaux usées, la résidence sera raccordée à la station d’épuration d’Amoe dont la remise aux normes est programmée cette année. Cette station d’épuration a été cédée à titre gracieux par la SAGEP au profit de l’OPH en mars dernier.

Ce projet d’environ 3 740 m² de surface de plancher se veut fonctionnel. Il est composé de 3 F2 de 48 m², de 16 F3 (dont 1 PMR) de 65 m², de 16 F4 de 82 m² (dont 2 PMR), de 7 F5 de 96 m² (dont 1 PMR) et de 4 F6 de 122 m. Les loyers prévisionnels sont de 23 800 Fcfp à 24 600 Fcfp pour un F2, de 33 200 Fcfp à 33 900 Fcfp pour un F3, de 42 000 à 43 200 Fcfp pour un F4, de 49 000 Fcfp à 49 500 Fcfp pour un F5 et 61 600 Fcfp pour un F6.

Le coût total de cette opération est estimé à la hauteur de la subvention, soit 613 442 000Fcfp et comprend la construction des logements, de l’ensemble VRD et des aménagements extérieurs et de l’espace jeux et le foncier. Cette opération est financée dans le cadre du Contrat de projets 2015-2020 (CDP 2) et la part de l’Etat s’élève à 50 % du coût du projet HT, soit 727 421 000 Fcfp

La part octroyée par le Pays par le biais d’une subvention est de 724 379 000 Fcfp en faveur de l’OPH. La réalisation de cette opération est estimée à 24 mois et le permis de construire a été obtenu le 18 septembre dernier.

**Reprise de l’activité touristique dans l’archipel des Marquises**

La destination Polynésie française a dû faire face à une situation inédite provoquée par la pandémie mondiale de la Covid-19. A l’issue de cette période de 4 mois, de la mi-mars à la mi-juillet, le Pays peut désormais envisager, tout en étant préparé et organisé, une reprise progressive du tourisme en Polynésie en général, et aux îles Marquises.

Avant la reprise de l’activité touristique au 15 juillet, des campagnes de coopération ont été mises en place avec Air Tahiti, localement, afin de permettre l’émergence d’offres attractives pour les résidents. Tahiti Tourisme met par ailleurs en avant sur son site tahititourisme.pf un répertoire d’offres promotionnelles des acteurs petits et grands, dans tous les archipels.

Un séminaire des comités du tourisme sera organisé du 8 au 9 septembre. Concernant le comité du tourisme de Nuku Hiva, le bureau du comité se situe à Taiohae. En 2020, il a bénéficié d’un soutien financier de Tahiti Tourisme d’un montant de 500 000 Fcfp, notamment pour l’accueil des paquebots de croisières, notamment l’Aranui. Des comités du tourisme existent aussi à Hiva Oa, Fatu Hiva, Tahuata, Ua Huka et Ua Pou.

La reprise de l’activité dans l’archipel des Marquises depuis le 22 mai s’est traduite par un taux de remplissage des vols en moyenne de 72%. Pour les 2 prochaines semaines, le taux de remplissage est d’environ 80% avec le début des vacances scolaires. Le programme de vol d’Air Tahiti du 22 mai au 28 juin affiche 3 vols par semaine pour Hiva Oa et Nuku Hiva, lundi, mercredi et vendredi. A compter du 29 juin, 2 vols seront rajoutés pour les samedis et dimanches. Les deux îles seront ainsi desservies par 5 vols chaque jusqu’au 30 août. L’augmentation du nombre de vols se traduit notamment par une augmentation de 10% des ventes de packages Séjours dans les Îles sur l’île de Hiva Oa

Des outils de communication et de promotion ont été réalisés aux Marquises l’année dernière, ainsi la promotion des Marquises pour cette année surfera notamment sur le succès des voyages de familiarisation et de presse organisés l’année dernière (salons grand public incluant des partenaires marquisiens, newsletters incluant les Marquises envoyées en Italie et au Japon à plus de 5000 destinataires grand public, voyages de familiarisation à Hiva Oa et Nuku Hiva comptant 10 agents de voyage français et américains, etc.)

**Activités et aménagements touristiques aux Marquises**

La ministre du Tourisme a présenté en Conseil des ministres les activités et les aménagements touristiques dans l’archipel des Marquises.

Hébergements et activités touristiques

L’offre touristique de l’archipel des Marquises est composée d’un parc d’hébergement touristique regroupant 48 établissements, représentant 203 unités d’une capacité d’accueil totale de 575 personnes. Les îles de Nuku Hiva et Hiva Oa concentrent près de 69% de l’offre d’hébergement touristique dans les catégories énoncées ci-dessus, les îles de Fatu Hiva, Tahuata, Ua Huka et Ua Pou proposant des hébergements essentiellement dans la catégorie « pension de famille ». L’archipel compte 10 pensions classées, 1 pension en demande de renouvellement et 2 en cours de classement.

S’agissant des aides à la création et au développement des pensions de famille, 3 établissements ont bénéficié d’une aide sous le dispositif de 2011 et 14 établissements sous le dispositif de 1996, pour un montant total de 44 215 992 Fcfp.

L'archipel compte 42 prestataires d'activités répartis sur l'ensemble des 6 îles habitées proposant des activités aériennes (parapente, vols en ULM) terrestres (safari, randonnées, centres équestres etc.) et nautiques (plongées sous-marine, excursions, etc.). La particularité de cet archipel est qu'il propose une offre importante de transporteurs terrestres privés (94 licences Véhicule Multi Transport). Cette multitude de transporteurs s'explique par l'isolement géographique des villages, dû au relief escarpé des îles. Cette offre bénéficie en premier lieu à la population locale (transport de personnes, transport scolaire, transport sanitaire), mais aussi aux touristes lors des escales du cargo mixte Aranui et des paquebots, ces transporteurs exerçant alors à titre accessoire une activité touristique.

Les comités du tourisme des différentes îles jouent un rôle essentiel dans le développement touristique de l'archipel, car ils assurent l'organisation et le bon déroulement des excursions touristiques lors des escales des navires de croisière.

Développement des pensions de famille : Kit bungalow « Marquises »

Afin de diversifier l’offre en matière d’hébergement touristique, le ministère du Tourisme a lancé un concours architectural de conception d’un modèle de bungalow, par archipel, destiné à l'usage de porteurs de projets souhaitant se lancer dans l’activité d’hébergement type pensions de famille.

Ce dispositif permettra d’atteindre les objectifs suivants : favoriser le développement des pensions de famille en Polynésie française, valoriser les spécificités de chaque archipel en proposant un type de *fare* par archipel et promouvoir l’utilisation des matériaux locaux. A ce jour, plusieurs candidats ont été retenus pour participer au concours. La remise des dossiers est prévue le 1er juillet prochain. Le jury du concours déterminera d’ici la fin du mois de juillet les lauréats des différents lots « archipels ». La livraison des prototypes est prévue début 2021.

Sentiers de randonnée de Nuku Hiva

Dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Pays (CdP 2), un programme d’aménagement de chemin de randonnée a été retenu sur l’île de Nuku Hiva pour les Marquises, avec une enveloppe globale de 27.3 millions Fcfp incluant les études. Le financement est pris en charge à 50 % par le Pays et 50 % par l’Etat.

Concernant le sentier de Tehaatiki, il a été aménagé en 2018 pour un montant de 5.2 millions Fcfp. Ce montant comprend notamment la construction de ponceaux pour faciliter le passage des randonneurs, d’un fare pote’e avec bancs, et de la signalétique directionnelle.

Concernant le sentier de Toovii, il est en cours d’aménagement. Les travaux d’un montant de 10.7 millions Fcfp ont débuté le 14 octobre dernier et le chantier sera livré sous peu. Les travaux avaient pour but de dévier le sentier d’une portion boueuse, de mettre en place 4 ponceaux, de construire un fare pote’e et des bancs ainsi que la signalétique directionnelle.

Concernant le sentier de Teivipakeka, il a été aménagé et livré en mars dernier. Les travaux d’un montant de 9 millions Fcfp ont débuté le 7 octobre dernier. Le lot signalétique a été réceptionné le 17 juin dernier. Les travaux d’aménagement avaient pour objectif de dégager la végétation invasive, de drainer et de sécuriser certaines portions de sentier, de construire un fare pote’e et de mettre en place une signalétique directionnelle et une table d’orientation.

Concernant le point de vue de Tekeika, Des travaux ont été entrepris en fin d’année 2019 pour réhabiliter le site pour un montant de 4.1 millions Fcfp. Ces travaux sont financés à 100% par le Pays. Ils ont consisté à refaire la rambarde, à construire des tables et bancs, réhabiliter et repeindre les bâtiments, les divers équipements ainsi que le panneau d’accueil.

Concernant les projets de signalétique, le Service du tourisme (SDT) projette d’ici la fin de cette année, de poser des voiles signalétiques rouges sur l’ensemble des 4 sites évoqués précédemment, dans le but d’assurer une meilleure visibilité de ces sites. Ces voiles sont déjà présentes sur tous les sites gérés par le SDT sur Tahiti, Moorea et Raiatea. Le montant du projet est évalué à environ 1.5 millions Fcfp.

**Actions de la Direction du travail, du SEFI et du CFPA aux Marquises**

Le Pays déploie plusieurs type d’aide dans l’archipel des Marquises, tes que des stages dont l'intérêt est d'acquérir une expérience professionnelle pour permettre l’insertion professionnelle (CAE, CAE pro, SITH, CVD) et des contrats aidés dont l'objectif est de favoriser l'emploi durable. Cela se traduit par le versement d'une aide financière pendant une période déterminée en faveur de l'employeur (ACT, ACT PRIM, ACT PRO, CTH)

A ces dispositifs, se rajoute le dispositif d’Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité (ICRA) qui a pour objectif de soutenir le projet de création ou de reprise d’entreprise porté par un demandeur d’emploi, qui est accompagné par un tuteur et soutenu par le versement d’aides financières.

Les mesures de type « stage », notamment dans le secteur non marchand, sont nombreuses et correspondent à des mesures d’amortisseur social, adaptées au contexte rural de l’archipel. En 2019, il y a eu un total de 216 bénéficiaires de CAE et il y eu 48 bénéficiaires depuis le début d’année 2020. Les bénéficiaires de SITH (Stage d’Insertion des Travailleurs Handicapés) ont été au nombre de 15 en 2019, et 5 en 2020. Six CVD ont été accordés en 2019 et 4 en 2020.

Les administrés de l’archipel développent l’auto-entreprenariat, via l’ICRA, avec l’octroi de 21 mesures l’année dernière, et 6 depuis le début d’année. Par ailleurs, les Marquises ont bénéficié également des dispositifs d’urgence mis en place durant la crise sanitaire :

* 15,950 millions Fcfp pour la première période de l’IS, pour 183 personnes ;
* 12,15 millions Fcfp pour la deuxième période l’IS, pour 136 personnes ;
* 5,649 millions Fcfp pour la première période du RES, pour 110 personnes ;
* 5,983 millions Fcfp pour la deuxième période du RES, pour 71 personnes ;
* 600 000 Fcfp pour l’IE, pour 6 personnes.

Soit 506 aides versées pour un budget total de 40 332 000 Fcfp sur les deux périodes.

**Projet de zones de stockage et d’unités d’agro-transformation aux îles Marquises**

Le développement des productions agricoles des îles et de la consommation des produits locaux passe par une augmentation des capacités de transformation/conditionnement/stockage des produits et donc par un soutien accru aux entreprises d’agro-transformation et par la mise en place sur les dessertes portuaires des îles, y compris à Tahiti, d’équipements et installations de stockage.

Aux Marquises, trois unités d’agro-transformation ont été identifiées :

* A Nuku Hiva, l’usine de la compagnie du fruit marquisienne qui produit actuellement des purées de fruits, du lait et de l’huile de coco souhaite développer ses propres productions primaires et d’autres produits agro-transformés. Une première aide d’1,5 million de Fcfp lui a été attribuée fin 2019, pour le financement des études d’aménagement et de conception d’un nouveau bâtiment plus spacieux à Taipivai.
* A Hiva Oa, la miellerie collective de l’île nécessite des travaux afin d’optimiser les opérations de production et anticiper la normalisation du bâtiment pour l’export du miel des Marquises en Europe dont la qualification est en cours d’instruction. Un appel d’offres pour la réalisation des travaux a été lancé en mai 2020, pour un montant estimé d’environ 12 millions Fcfp.
* A Hiva Oa, une société d’agro-transformation a dû cesser définitivement ses activités. L’entreprise produisait des fruits séchés et de l’huile vierge de coco. Le Pays étudie actuellement une possible reprise de l’activité de ces structures pour soutenir le développement de l’agriculture et de la transformation des produits pour cet archipel.

Afin d’accompagner le développement agricole des Marquises, quatre emplacements ont été identifiés pour la création de hangars de stockage sur les quais de Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka. Afin de répondre rapidement aux besoins, la Direction de l’agriculture va dans un premier temps installer des conteneurs réfrigérés. Ces zones de stockage seront complétées par un centre de stockage à Tahiti, sur l’espace portuaire de Motu Uta, où la majorité de la production agricole des îles est acheminée.

**Renforcement des missions de la direction de la biosécurité aux Marquises**

Le gouvernement très attentif à la protection sanitaire et de biodiversité de l’archipel des Marquises, souhaite renforcer les partenariats entre la Direction de la biosécurité et les entités administratives présentes dans cet archipel, en premier lieu les communes ou la direction de l’agriculture.

Ces objectifs ont pour ambitions de répondre à différentes missions, comme notamment :

* La nécessité du contrôle des navires de plaisance
* L’inspection sanitaire des abattages et du gibier de chasse dans le cadre de l’ouverture d’un abattoir à Nuku Hiva et de deux centres de traitement à Ua Huka et Ua Pou.
* Le contrôle de la production de la miellerie de Hiva Oa dans le cadre de l’export du miel vers l’Union européenne.

Afin d’appuyer la mission de la Direction de la biosécurité aux Marquises, le ministère de l’Economie verte travaille actuellement sur une loi du Pays permettant la délégation aux communes de compétences pour la mise en œuvre de la réglementation en matière d’agriculture et de biosécurité.

**Développement de structures d’abattage et de production déconcentrées aux îles Marquises**

Pour écouler leur production et développer leur activité, les éleveurs doivent pouvoir commercialiser une viande présentant les garanties sanitaires nécessaires. A l’heure actuelle, dans les îles autre que Tahiti, en absence de structures d’abattage adéquates et d’inspection sanitaire, les éleveurs abattent « au champ » leurs bêtes et ne peuvent pratiquer que la vente directe.

Il existe pourtant des marchés locaux à satisfaire : commerces, restaurants et snacks, et restauration collective.

Le Pays envisage donc de mettre en place des structures d’abattage et de conditionnement des produits carnés permettant de garantir un niveau sanitaire suffisant à leur mise en marché. Il s’appuie sur une adaptation de la réglementation en vigueur afin de faciliter l’intervention des services d’inspection et différents types de structures selon les cas et type d’animaux.

A Nuku Hiva, deuxième île en volume de production bovine derrière Tahiti en 2019, un abattoir multi-espèces (bovin et porcin) de petite taille est en projet. Cette structure permettra d’atteindre un niveau d’hygiène garantissant à la production un accès à l’ensemble des débouchés y compris les collectivités.

A cela s’ajoutent deux projets de centre de traitement des gibiers sur les îles de Ua Huka et Ua Pou pour le développement de la filière caprine des Marquises qui est très appréciée des Polynésiens. Des aires d’abattage aménagées « au champ » pourraient également voir le jour selon les besoins dans des sites isolés.

**210 millions Fcfp d’aides financières agricoles aux îles Marquises**

Le gouvernement a également fait le bilan du soutien public accordé ces trois dernières années au secteur agricole et d’élevage par le biais des aides directes aux professionnels et porteurs de projets développant le secteur primaire.

Pour l’archipel des Marquises, ce sont ainsi :

* 230 arrêtés d’aides qui ont été attribués entre 2017 et fin 2019 au monde agricole, représentant un montant budgétaire alloué de 210 millions Fcfp. 107 millions Fcfp ont d’ores et déjà été injectés dans l’économie de l’archipel et des entreprises ;
* 71 % des aides concernent la réalisation d’investissement en équipements agricoles (tracteurs équipés, broyeurs, matériel d’irrigation, etc, avec également huit projets d’ombrières vanille) et 20 % portent sur des aides à la viande bovine.

**Projets de développement de la filière bois local aux Marquises**

Depuis 2016, la Direction de l’agriculture a initié une action de développement de la filière forêt/bois local axée sur le pin des caraïbes de Polynésie.

Les Marquises font partie intégrante de ce programme avec une scierie bien implantée à Hiva Oa qui a obtenu une aide agricole du Pays de 22 millions Fcfp en 2018 et bénéficie du soutien de la Sofidep. La société d’exploitation des bois marquisienne (SEBM) fonctionne actuellement avec 12 employés permanents et 1 CAE. Un des premiers employeurs privés de Hiva Oa, l’entreprise prévoit d’accroître encore son activité et la convention d’exploitation du massif situé sur le domaine l’Herbier jusqu’en 2023 pourrait être revue dans ce sens.

L’archipel des Marquises accueille aussi le plus grand massif domanial de la Polynésie française à Nuku Hiva : le massif de Toovii compte à lui seul 62 % de la surface totale plantée en pin sur l’île, soit 770 hectares. Son exploitation pourrait ainsi à lui seul couvrir 25 % des besoins annuels de la Polynésie française. L’objectif pour la filière bois local est à terme de couvrir 30 à 50 % des besoins du marché du bois de Polynésie.

Un appel à candidature pour l’exploitation des massifs de pin de Toovii doit être présenté au gouvernement dans le courant du mois de juillet et accompagné d’une étude économique générale de la filière bois permettant de valider les différents niveaux de soutien nécessaires pour garantir la pérennité de la filière.

En parallèle de l’exploitation du bois, une réflexion sur la valorisation des sous-produits est menée. A Nuku Hiva, ce volet prend la forme d’une valorisation énergétique avec la mise à disposition des déchets d’exploitation forestière auprès d’une centrale endrothermique. Ce projet doit s’inscrire dans le cahier des charges de la concession électrique qui doit être renouvelée en 2021 et dont l’étude sera lancée très prochainement par la commune de Nuku Hiva, qui fait de cette source d’énergie alternative une de ses priorités. L’ensemble de la biomasse disponible sur le massif de Toovi pourrait à elle seule fournir toute l’électricité des îles Marquises. Parallèlement, une étude prévisionnelle d’un tarif de rachat de l’énergie produite par cette centrale bois-énergie doit être étudiée par le service de l’énergie, partenaire de ce projet.

**Quatre projets d’aménagements ruraux portés par la Direction de l’agriculture aux Marquises**

La difficulté d’accès à du foncier agricole mécanisable reste un des principaux freins au renouvellement des exploitations et à l’installation des jeunes. Pour faciliter l’augmentation des surfaces et répondre à la demande croissante des producteurs, plusieurs projets de création ou d’extension de lotissements agricoles sont en cours notamment dans l’archipel des Marquises qui dispose de surfaces de terres domaniales importantes.

A Hiva Oa, sur le domaine l’Herbier, la création d’un lotissement agricole est en préparation. L’objectif est le développement des cultures vivrières afin d’augmenter la part des produits locaux dans l’approvisionnement des cantines scolaires. L’étude d’aménagement sera lancée dès cette année 2020. Un ou plusieurs ateliers d’agro-transformation mis à disposition des professionnels pourraient par ailleurs être implantés pour faciliter l’écoulement des productions et permettre une meilleure valorisation des productions agricoles.

A Nuku Hiva, deux projets sont en cours sur la commune de Taipivai. Le premier concerne la création d’un nouveau lotissement agricole de 500 hectares sur le domaine de Vaihi et le second une extension de 21 ha de l’actuel lotissement agricole Taipivai. Toujours à Nuku Hiva, la direction de l’agriculture a lancé un projet de refonte totale du réseau d’alimentation en eau agricole du lotissement agricole de Terre Déserte afin de répondre au mieux aux besoins des agriculteurs installés et éviter tout branchement et captage d’eau illicites provoquant des problèmes récurrents entre les agriculteurs.

**Subvention en faveur du CED Saint Joseph de Taiohae**

Sur proposition du ministre de l’Economie verte et du domaine, le Conseil des ministres a octroyé une aide financière de 2 346 173 Fcfp au profit du Centre d’Education au Développement (CED) St Joseph de Taiohae afin de financer les dépenses de transport des élèves effectuant leur stage aux Iles du Vent.

Le CED St Joseph de Taiohae à Nuku Hiva est un établissement privé d’enseignement professionnel qui organise, depuis son ouverture en 1998, des formations aux métiers de la terre adaptées au contexte local. Pour compléter l’enseignement pédagogique dispensé au centre, des stages pratiques d’une durée de 5 semaines à 8 semaines chez une quarantaine d’exploitants agricoles, essentiellement de Tahiti et Moorea, sont organisés pour les élèves de la formation bac pro (spécialité conduite et gestion de l’entreprise agricole) diplôme de niveau IV.

Compte tenu de l’intérêt du projet, le ministère en charge de l’agriculture encourage cette initiative et soutient l’attribution d’une aide pour le financement des dépenses de transport. Les dépenses liées à l’accueil et au logement sont, elles, à la charge du maître de stage. Les autres dépenses (transport en taxi de Taiohae à Terre déserte, visite des enseignants et les déplacements sur Moorea) sont assurées par le centre de formation et les familles.

**Subvention en faveur de l’établissement public d’enseignement et de formation professionnels agricoles (EPEFPA)**

Sur proposition du ministre de l’Economie verte et du domaine, le Conseil des ministres a octroyé deux subventions d’investissement de 9.000.000 Fcfp et 3.500.000 Fcfp en faveur de l’établissement public d’enseignement et de formation professionnels agricoles d’Opunohu.

La première subvention de 9 millions Fcfp est destinée à financer l’acquisition de deux véhicules. L’établissement qui assure la formation initiale et la formation professionnelle continue dans le secteur agricole souhaite en effet renouveler son parc automobile en 2020 en s’équipant d’un mini-bus de 9 places et d’un véhicule 4x4. Ces acquisitions sont nécessaires pour assurer le déplacement des apprenants et du personnel du lycée notamment sur les terres agricoles.

La seconde subvention de 3,5 millions Fcfp va financer l’achat de deux nouveaux photocopieurs en remplacement d’un matériel défectueux et l’installation d’un système d’alarme pour l’internat du lycée agricole. L’EPEFPA accueille aujourd’hui entre 100 et 130 élèves à l’internat et l’acquisition d’un nouveau système d’alarme permettra de sécuriser la totalité des dortoirs.

**Ouverture de la formation Marquises Code Camp 2020**

La ministre de la Modernisation de l’administration, en charge de l’énergie et du numérique, a annoncé, à l’occasion du Conseil des ministres, l’ouverture prochaine de la formation « Marquises Code Camp 2020 » à Nuku Hiva en septembre prochain.

Ce projet, porté conjointement par le ministère en charge des solidarités, vise à constituer un premier vivier de compétences pour les métiers du numérique, plus précisément dans le domaine du codage informatique, et à offrir une formation adaptée, innovante et spécialisée dans la programmation informatique en accord avec les plus hauts standards internationaux.

C’est dans le cadre d’une convention pluriannuelle d’objectifs 2019-2021 signée le 5 novembre 2018, qu’il a été décidé que le Conservatoire National des Arts et des Métiers (CNAM) accompagnerait le Pays dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de formation tout au long de la vie.

La mise en œuvre de l’action « développer des programmes de formation aux métiers du numérique » du plan SMART POLYNESIA, l’installation du câble Natitua aux îles Marquises, le développement nécessaire d’applications numériques et notamment les conclusions positives de la session 2019 du « Tahiti code camp » (76% d’insertion à l’issue de la formation), sont autant d’éléments qui ont concouru à poursuivre l’action de formation proposée par le CNAM.

Labellisée Grande Ecole du Numérique, cette formation de 10 semaines est ouverte à un maximum de 15 jeunes marquisiens de moins de 30 ans, en situation sociale précaire (décrochage scolaire, recherche d’emploi).

**Point sur l’administration de la Polynésie française dans l’archipel des Marquises**

La ministre de la Modernisation de l’administration a présenté lors du Conseil des ministres, une étude portant sur le personnel de l’administration de la Polynésie française affecté dans l’archipel des Marquises.

L’administration dénombre 331 postes affectés dans l’archipel des Marquises répartis dans 11 entités administratives. Outre la circonscription des îles Marquises, représentée par le Tavana Hau, 8 services administratifs sont présents dans l’archipel, la plupart étant positionnés sur des missions à vocation technique ou en charge de politiques publiques en soutien à la population. Deux établissements publics à caractère administratif (Fare Tama Hau et IJSPF) sont aussi représentés aux Marquises.

Rapporté aux 9 346 habitants des îles Marquises, les emplois salariés relevant de l’administration de la Polynésie française représentent 3.54% de la population. Trois services concentrent l’essentiel des postes, soit 72.2%, à savoir : la Direction de la santé, la Direction de l’équipement, et la Direction générale de l’éducation et de l’enseignement. La circonscription des îles Marquises, basée à Taiohae, sur l’île de Nuku Hiva, compte 18 postes, dont 2 postes à Hiva Oa et 2 à Ua Pou.

Les métiers de la santé représentent 22.4% des postes, concentrés notamment à Nuku Hiva pour 71% d’entre eux, exerçant plus précisément à l’hôpital Louis Rollin à Taiohae. Les métiers dédiés à l’éducation, essentiellement lié à la surveillance des internats scolaires, combinés aux travailleurs sociaux, représentent 16.3% des postes.

**Situation énergétique dans l’archipel des Marquises**

La ministre de la Modernisation de l’administration, en charge de l’énergie, a présenté lors du Conseil des ministres, la situation énergétique de l’archipel des Marquises.La consommation d'électricité des îles des Marquises s’établit à 12 457 222 kWh par an, soit 2 % de la consommation électrique en Polynésie française et la pénétration des énergies renouvelables sur l’ensemble de l’archipel est de 18 %.

Depuis le mois de septembre 2019, la communauté de communes des iles des Marquises dispose d’un poste de conseiller en énergie partagé co-financé dans le cadre du partenariat avec l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME). Grâce à son expertise, de nombreux projets ont pu être lancés :

* Réalisation d’un schéma directeur des énergies renouvelables à l’échelle de l’archipel. Le rendu de l’étude est prévu au 1er décembre 2020 ;
* Lancement d’un audit des régies et concession de distribution de l’électricité des îles Marquises. Le rendu de l’audit est prévu au 15 septembre 2020 ;
* Evaluation énergétique des patrimoines communaux basée sur une analyse de la facturation d’énergie, des mesurages et sur des visites de sites avec une proposition d’un plan d’actions pour réduire les consommations.

La situation énergétique de chaque commune s’établit de la manière suivante :

* Hiva Oa :

L’île de Hiva Oa comptait, en 2018, près de 833 contrats d’abonnements pour un chiffre d’affaires de 106 192 006 Fcfp. Le nombre d’agents en charge de l’exploitation est de 7 personnes. Une étude technico-économique pour évaluer la faisabilité d’une installation d’une centrale thermo-électrique à partir de biomasse devrait être finalisée au mois de juillet.

* Tahuata

La distribution de l’électricité est gérée en régie municipale. L’île de Tahuata compte en 2018, près de 216 contrats d’abonnements.

* Fatu Hiva :

La distribution d’électricité est gérée en régie communale. L’île dispose de 3 groupes électrogènes alimentant les deux villages de Omoa et de Hanavave.

* Nuku Hiva :

L’île de Nuku Hiva comptait, en 2018, près de 1 099 contrats d’abonnements pour un chiffre d’affaires de 147 093 520 Fcfp. Le nombre d’agents en charge de l’exploitation est de 6 personnes. Une étude technico-économique pour évaluer la faisabilité d’une installation d’une centrale thermo-électrique à partir de biomasse a été finalisée à la fin de l’année dernière. Elle fait état d’un potentiel d’une couverture de 80 % des besoins électriques de la commune. Cette dimension avait été intégrée dans les discussions concernant l’appel à projet d’exploitation du massif forestier à Nuku Hiva.

* Ua Pou :

L’île de Ua Pou comptait, en 2018, près de 799 contrats d’abonnements pour un chiffre d’affaires de 66 693 165 Fcfp.

* Ua Huka :

L’île de Ua Huka comptait, en 2018, près de 248 contrats d’abonnements pour un chiffre d’affaires de 22 020 575 Fcfp. Un projet d’installation photovoltaïque sur les sites de la mairie et de l’école de Vaipaee est prévu pour cette année. La mise en service des équipements est prévue en juillet 2021.

**Calendrier des manifestations artisanales pour le second semestre de l’année 2020**

Le ministre de la Culture et de l’environnement, en charge de l’artisanat, à présenté au Conseil des ministres un nouveau calendrier des manifestations artisanales pour le second semestre de l’exercice 2020.

Un arrêté pris par le Haut-commissariat autorise en effet de nouveau les rassemblements sur l’ensemble du territoire, ce qui a permis au service de l’artisanat traditionnel et aux présidents d’associations, de comités et de fédérations, de réfléchir à la réorganisation des manifestations artisanales qui ont dû être annulées lors du premier semestre, et aussi de proposer de nouveaux événements pour le second semestre de l’exercice 2020.

Depuis le déconfinement, 28 centres artisanaux situés dans les 5 archipels de Polynésie française ont réouvert à l’occasion de la fête des mères et des pères. Afin de relancer leur activité, 11 centres artisanaux ont participé à l’opération fête des mères du 2 au 7 juin dernier. Un événement a été organisé par les associations des centres artisanaux, dont la campagne de communication a été portée par le service de l’artisanat traditionnel.

Pour le second semestre de cette année, le ministère de la Culture et de l’environnement, en charge de l’artisanat, propose de nouveaux événements culturels et artisanaux qui sont les suivants :

* le village du Tiurai combinant l’artisanat et la danse, organisé conjointement par le service de l’artisanat traditionnel et la Maison de la culture - Te Fare Tauhiti Nui, en l’absence du Heiva et du Heiva Rima’i ;
* Halloween des artisans, organisé au mois d’octobre prochain, événement novateur organisé par le Comité Tahiti e te Rima Rau

A noter également :

* l’organisation du 19e salon des Australes en octobre prochain ;
* le report du salon des Tuamotu-Gambier en 2021 ;
* la célébration du 50ème salon des Marquises en novembre prochain.

Afin de prendre toutes les précautions nécessaires par rapport au Covid-19, particulièrement après la réouverture des frontières, des fiches sanitaires et un affichage sur les mesures barrières, spécifiques aux manifestations artisanales, ont été validées par la Direction de la santé. Un affichage réglementaire devra être apposé sur chaque site d’exposition et les fiches santiaires seront distribuées aux exposants. Le port du masque est recommandé et les gestes barrières, dont la distanciation sociale et la désinfection des mains à l’entrée du site, devront être respectés par tous, artisans et visiteurs.

**Point d’avancement de l’inscription des îles Marquises à l’UNESCO**

Le ministre de la Culture a présenté au Conseil des ministres un point d’avancement du dossier de candidature des Îles Marquises à l’inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO. Ce dossier qui a été relancé en 2017 après de nombreuses itérations non-abouties, s’apprête à franchir cette année une nouvelle étape.

Il a ainsi été rappelé que toute proposition d’inscription d’un bien sur la prestigieuse liste de l’UNESCO repose sur une validation préalable des services instructeurs nationaux. Cela prend la forme de trois auditions visant chacune à aborder en détail des pans spécifiques du dossier. C’est en cela qu’en avril 2018, une première audition devant le Comité national des biens français du patrimoine mondial (CNBFPM) a permis de valider les grands principes de la nouvelle candidature et de fixer le cap pour les années à venir.

Depuis cette date, les équipes et services du ministère de la Culture et de l’Environnement n’ont cessé de travailler afin de préparer la seconde audition.

C’est ainsi que dans le prolongement de ce travail scientifique et technique de longue haleine, une mission d’accompagnement d’experts nationaux et rapporteurs auprès du CNBFPM avait été organisée fin 2019. Cette mission a pleinement tiré parti des visites et rencontres des acteurs sur le terrain afin d’évaluer collégialement la cohérence de ce projet. La qualité des échanges, l’attention portée aux recommandations préalablement émises à la mission et la réactivité des équipes dans cette phase de travail ont été particulièrement appréciées. La réussite de cette mission tient également à la contribution efficace des maires qui ont permis un dialogue constructif ainsi qu’au représentant de la Communauté de communes des îles Marquises (CODIM) auprès du ministère et de l’équipe projet.

Malgré la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19, les équipes sont parvenues à maintenir le rythme de travail ainsi que les échanges avec la métropole afin de poursuivre l’avancée du dossier et de préparer la prochaine audition. En effet, suite aux derniers échanges avec le Comité national, et au vu de la situation sanitaire actuelle, le ministre de la Culture et de l’environnement a annoncé la date du 15 septembre prochain, comme celle de la prochaine présentation du dossier de candidature.

Si le dossier de l’étape deux donne satisfaction au Comité National, l’étape trois devra permettre d’élaborer, avec la population locale, le plan de gestion puis de finaliser le dossier complet qui sera soumis *in fine* à l’UNESCO, après décision du Président de la République et diverses itérations avec des experts.

**Point sur le dispositif « aidant feti’i »**

Le dispositif d’accompagnement social innovant dénommé « *aidant feti’i* » rencontre un franc succès depuis sa mise en place, l’an dernier, pour les ressortissants du RSPF puis du RNS. Les demandes déposées auprès de la DSFE concernent les cinq archipels de la Polynésie française. Le premier bilan présenté au Conseil des ministres en mars dernier a mis en lumière sa double utilité : fidéliser l’accompagnement social de proximité et améliorer la qualité des interventions de l’aidant feti’i et amorcer pour l’aidant une trajectoire d’insertion socio-professionnelle.

S’agissant de l’évolution récente des données chiffrées de l’aide sociale « *aidant feti’i* », le dernier comité d’évaluation réuni le 15 juin dernier à la DSFE a permis d’exposer les éléments suivants :

* sur l’ensemble de la Polynésie française, 157 dossiers d’aidants feti’i ont été désormais constitués. 80 demandes ont été formées. L’archipel des îles Sous-le-Vent recense le plus grand effectif d’aidants, dont 37 personnes aux îles Sous-le-Vent déjà titulaires de la formation, 36 pour les îles du Vent et 7 aux Marquises.
* sachant que la formation doit être dispensée dans les 12 mois du dépôt du dossier de demande d’aide, 77 personnes restent à ce jour programmées pour une formation.
* on relève également que 88% des aidants feti’i sont sans emploi au moment de leur demande, et que 35% de ces demandeurs inactifs proviennent des îles Sous-le-Vent.
* Le mois de mai, en sortie de crise sanitaire, a été une période blanche au cours de laquelle aucune demande n’a été enregistrée ;
* Les demandeurs des archipels des îles Sous-le-Vent et des Marquises bénéficieront selon le planning prévisionnel des sessions de formations sur les mois de juillet et août.

**Présentation de l’antenne sociale des îles Marquises**

La ministre de la Famille et des solidaritées, en charge de l’égalité des chances, a présenté au Conseil des Ministres l’antenne sociale de la Direction des solidarités et de l’egalité (DSFE) aux îles Marquises.

Aux Marquises Nord, comme aux Marquises Sud, les équipes sont composées de 2 agents dont un travailleur social titulaire et un autre agent en contrat provisoire. Les agents assurent aussi bien des accompagnements sociaux dans le cadre de la polyvalence que des suivis relevant de la protection de l’enfance.

Les dernières statistiques de la CPS datant de décembre dernier, inhérentes à ce secteur géographique, dénombrent une population globale de 8 947 personnes, dont 4 270 ressortissants au régime générale des salariés (RGS), 3 389 au régime de solidarité de la Polynésie Française (RSPF), 587 au régime des non salariés (RNS) et 701 au régime de sécurité sociale (RSS).

L’analyse des aides sociales attribuées depuis le 1er janvier 2020 fait apparaitre les éléments suivants :

* Sur l’ensemble de l’archipel, la première aide sollicitée concerne le volet alimentaire pour les ressortissants des 3 régimes avec 257 demandes d’un montant total de 9 601 646 Fcfp. Le coût élevé des denrées devrait également être pris en compte dans le cadre de la lutte contre la précarité afin de répondre au mieux aux besoins des demandeurs.
* Pour l’ensemble des 3 régimes, 18 aides en équipements ménagers ainsi que 37 aides vestimentaires ont été attribuées d’un montant total de 2 298 069 Fcfp. Enfin, d’autres types d’aides forment un petit groupe « d’aides secondaires » visant à favoriser l’autonomie et l’insertion. Il s’agit d’aides aux transports, à l’insertion ou encore à la scolarité, correspondant à 21 demandes d’un montant total de 1 570 330 Fcfp.
* Enfin, le dispositif « Aidant Fetii » s’installe de manière progressive aux Marquises. Avec 8 aidants « feti’i » formés à Nuku-Hiva en février dernier, l’effectif va considérablement augmenter avec la formation de nouveaux aidants « feti’i » au mois de juillet et août prochains, dont 7 à Ua Pou et 10 à Hiva Oa.

**Réorganisation de la composition et du fonctionnement de la Commission d’organisation sanitaire (COS)**

La loi du Pays relative à l’organisation sanitaire de la Polynésie française offre un nouveau cadre règlementaire permettant de structurer la planification sanitaire afin de garantir une plus grande efficience de l’offre de soins et de réguler le système de soins hospitalier.

La Commission d’organisation sanitaire (COS) est chargée de donner un avis sur toute demande de création d’établissement sanitaire, d’activité de soins ou d’acquisition d’équipement matériel lourd. Elle est également consultée sur la carte sanitaire.

Sur proposition du ministre de la Santé, le Conseil des ministres a adopté un arrêté visant à réorganiser la COS tant au niveau de sa composition que de son fonctionnement. En ce sens, l’arrêté fixe le nombre de membres à 13, détermine la durée du mandat à 3 ans, prévoit les règles de suppléance, de démission et de cessation de fonction. Il détermine également les règles de convocation et de transmission des dossiers, les modalités d’instruction des demandes, les conditions de suppléance des membres titulaires, les règles de quorum, les modalités et recueil des votes, le relevé de décisions et le compte-rendu. Par ailleurs, une nouvelle procédure est proposée : celle de la consultation de la commission par voie électronique, en cas d’urgence ou de circonstances exceptionnelles.

**Maintien de la revalorisation des allocations familiales pour les ressortissants du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF)**

La crise sanitaire va engendrer un impact durable sur certains secteurs pourvoyeurs d’emplois de l’économie polynésienne, notamment les secteurs du tourisme et du bâtiment.

Les premiers éléments livrés au cours de la dernière séance du conseil d’administration de la Caisse de prévoyance sociale, attestent d’une dégradation des volumes de déclaration de salaires mensuels sur ces secteurs. Le nombre d’emploi salariés, apprécié en équivalent temps plein, enregistre une baisse de 18% entre février et avril 2020. Sur les cinq principaux secteurs d’activité privés, le nombre d’heures de travail payées recule de 15% pour le commerce et 45% pour l’hôtellerie-restauration, dont une grande part des effectifs réunit des emplois peu qualifiés à faible rémunération.  Au terme de la période de maintien de droits de trois mois au régime des salariés, voire de six mois en cas de procédure de licenciement pour motif économique, les salariés victimes de la conjoncture économique vont basculer immédiatement au RSPF.

Aussi, le Conseil des ministres a décidé d’accompagner financièrement ces personnes, en maintenant la revalorisation du montant des allocations familiales à 15 000 Fcfp, opérée au mois de mars dernier, pour trois mois supplémentaires, soit pour les mois de juin, juillet et août de cette année.

**Aménagement des modalités d'évaluation du certificat polynésien des métiers d'art, des** **certificats polynésiens d’aptitude professionnelle et du brevet polynésien des métiers d’art**

Compte-tenu de la situation sanitaire et des circonstances exceptionnelles récemment traversées, le ministère de l’Education nationale et de la jeunesse n’a pas été en mesure de garantir, à la fois en termes sanitaires et logistiques, la bonne tenue des épreuves des examens nationaux prévus dans le calendrier initial. Aussi, et afin de ne pas faire peser des inquiétudes pour cela sur les élèves, leurs familles et les professeurs, il a donc été décidé d’annuler ces épreuves.

Cette situation concerne, également, deux diplômes créés par le gouvernement de la Polynésie française, au centre des métiers d’art: le certificat polynésien des métiers d’art (CPMA) et le brevet polynésien des métiers d’art (BPMA). Le gouvernement a ainsi souhaité supprimer toutes les épreuves écrites et orales ponctuelles prévues aux référentiels de ces diplômes.

Le bureau des examens de la direction générale de l’éducation et des enseignements, entité qui gère les épreuves conduisant aux diplômes nationaux ou polynésiens, mettra en œuvre ces dispositions pour tous les examens de la filière professionnelle. Les interprétations éventuelles sur leurs applications feront l’objet de directives du bureau des examens au président du jury.

**Activités relevant du transport terrestre sur les îles Marquises**

Les principales activités opérées par le ministère de l'Équipement et des transports terrestres, dans le domaine des transports terrestres, sur l’archipel des îles Marquises concernent : la capacité de conduite, les transports collectifs et les licences des véhicules multi-transport (VMT).

1. La capacité de conduite

Pour rappel, depuis son introduction dans le code de la route polynésien par un arrêté du Conseil des ministres du 11 mai 2016, la capacité de conduire figure dans liste des titres permettant la conduite de véhicules à moteur dans la limite du réseau routier de la zone géographique pour laquelle elle est délivrée.

Sur les îles Marquises, les chiffres relatifs à la capacité de conduite, durant 2017 et 2019, démontrent un fort engouement de la population marquisienne à l’égard de ce dispositif. C’est ainsi que sur la période, 476 capacités de conduite de catégorie 2 (équivalent au permis B pour la conduite d’un VL) et 119 de catégorie 3 (équivalent au permis C pour la conduite d’un poids lourd) ont été délivrés. Les examens pour l’obtention de la capacité de conduite sont réalisés avec le concours des brigades de la gendarmerie nationale.

1. Les transports terrestres collectifs (scolaire)

Pour l’heure, ce service ne concerne que l’ile de Nuku Hiva. C’est la SARL Kuee Kaipeka, conventionnée pour des services Taiohae intramuros et Taipivai-Taiohae, qui réalise ce service. La direction des transports terrestres (DTT) assure la gestion de la détaxe de gazole dans le cadre du transport scolaire sur l’archipel des îles Marquises suivant les plans de transport scolaire fournis par la DGEE.

1. Les licences de transport et véhicules multi-transport (VMT)

Les professionnels du transport par voie terrestre des Marquises se sont fortement saisis du dispositif des licences et véhicules multi-transport (VMT). Cela est en partie dû au travail de la circonscription des îles Marquises (CMQ) et le dispositif est adapté aux besoins de transports de personnes et de marchandises, notamment avec la desserte de l’Aranui, ainsi que la conjonction avec les vols assurés par Air Tahiti.

Le Bureau des activités de transports (BAT) de la DTT avec la collaboration du Tavana Hau de la circonscription des Marquises a procédé à la mise en place, dès le premier trimestre de l'année 2020, de 9 sessions d'examen de l’Attestation de qualification professionnelle (AQP) dans l'archipel des Marquises qui ont permis l'attribution de l'AQP à 293 candidats. Le Bureau des activités de transports a également procédé à l'attribution de 102 autorisations administratives avec 161 licences de transport attribuées.

Le nombre de licences correspond au nombre de véhicules qui remplissent les conditions techniques d’exploitation. Ces véhicules doivent réaliser un contrôle technique périodique (tous les 6 mois). Ces contrôles techniques sont réalisés par la subdivision de l’équipement.

Pour le présent exercice, suite à la crise sanitaire du Covid-19 et afin notamment de régulariser les pensions de famille qui souhaitent intégrer leurs prestations aux packages « séjour dans les îles » d’Air Tahiti dans le cadre de la relance du tourisme intérieur, la circonscription des îles Marquises prévoit, pour le second semestre 2020, d’organiser 3 sessions d'examen réparties comme suit : du 16 au 18 septembre sur l'île de Hiva Oa, du 7 au 9 octobre sur l'île de Ua Pou et du 28 au 30 octobre sur l'île de Nuku Hiva.

**Principales opérations de la Direction de l’équipement menées aux îles Marquises**

Les principales opérations menées ou en projet par la Direction de l’équipement, sous l’égide du ministère de l'Équipement et des Transports Terrestres, aux îles Marquises concernent le secteur routier, le secteur maritime et portuaire, le secteur aéroportuaire, et la protection contre les eaux.

Le secteur routier

Sur l’île de Nuku Hiva, les travaux routiers concernent 6 opérations dont 3 sont en cours de réalisation (front de mer de Taiohae, front de mer de Hatiheu et la sécurisation des talus du col de Toovii) pour un montant de 635 millions Fcfp, et avec également 3 opérations en cours d’études (Pont de Hatiheu, pont de Hooumi et le contournement routier de Viihena) pour un montant de 260 millions Fcfp, soit un total de 895 millions Fcfp d’opérations pour l’île de Nuku Hiva.

Sur l’île de Ua Pou, les travaux routiers concernent 4 opérations, dont 3 sont en cours de réalisation (2 opérations d’aménagement de la route territoriale et l’assainissement de la zone aéroportuaire d’Aneou) pour un montant de 207 millions Fcfp, et 1 opération d’études pour la protection du débarcadère de Haakuti, d’un montant de 25 millions Fcfp, soit un total de 232 millions Fcfp d’opérations pour l’île de Ua Pou.

Sur l’île de Hiva Oa, les travaux routiers concernent 4 opérations, dont 3 sont en cours de réalisation (3 opérations de bétonnage de la route territoriale) pour un montant cumulé de 450 millions Fcfp et 1 opération d’études pour la construction d’une rampe de mise à l’eau sur les villages de Hanapaaoa, Motuua et Nahoe, d’un montant de 20 millions Fcfp, soit un total de 470 millions Fcfp d’opérations pour l’île de Hiva Oa.

Sur l’île de Tahuata, les travaux routiers concernent 2 opérations dont l’aménagement de la route territoriale qui démarrera en juillet 2020 pour une durée de 5 mois, (coût de l’opération : 50 millions Fcfp) et 1 opération d’études pour la reconstruction du pont de Vaitahu, d’un montant de 14 millions Fcfp, soit un total de 64 millions Fcfp d’opérations pour l’île de Tahuata.

Sur l’île de Fatu Hiva, les travaux routiers concernent 2 opérations de bétonnage de route qui démarreront au mois d’ aout et septembre 2020 pour une durée de 4 à 5 mois pour un montant total de 60 millions Fcfp.

L’ensemble des travaux routiers en cours de réalisation ou en études aux îles Marquises représentent un investissement de 1,721 milliards Fcfp.

Le secteur maritime et portuaire

En ce qui concerne les opérations en cours relevant du secteur maritime et portuaire, sont actuellement menées : 7 opérations d’études pour 116 millions Fcfp et les travaux d’aménagement de la darse d’Omoa, à Fatu Hiva, pour un montant de 160 millions de Fcfp (le démarrage des travaux est prévu en octobre 2020).

Les 7 opérations d’études concernent tout particulièrement :

* Les débarcadères de Aakapa et Hatiheu (Nuku Hiva) ;
* Le réaménagement du petit quai et aménagement du front de mer de Taiohae (Nuku Hiva) ;
* La réhabilitation du débarcadère de Taipivai (Nuku Hiva)
* La construction d'un débarquement à Hane (Ua Huka) ;
* La réhabilitation des installations portuaires de Vaipaee (Ua Huka) ;
* L’aménagement des terre-pleins du port de Tahauku (Hiva Oa) ;
* La reconstruction d'un débarcadère à Puamau (Hiva Oa).

L’ensemble des travaux maritimes et portuaires en cours de réalisation ou en études représentent un investissement de 276 millions Fcfp.

Le secteur aéroportuaire

La Direction de l’Equipement intervient également dans la conception et la réalisation des infrastructures relevant du secteur aéroportuaire. Celles qui relèvent de sa gestion sont les suivantes :

* La reconstruction de la vigie de l’aérodrome de Hiva Oa (Travaux) ;
* La réhabilitation de l'hélistation de Taiohae (y compris déviation de la route communale (Travaux) ;
* La création du nouvel aérodrome de Ua Pou - Plateau des ânes (Etudes) ;
* L’extension de la piste de l’aérodrome de Ua Huka (Etudes & travaux).

L’ensemble des travaux aéroportuaires en cours de réalisation ou en études aux îles Marquises représentent un investissement de 1,12 milliards Fcfp.

Le secteur protection contre les eaux

Le secteur relevant de la protection contre les eaux concerne plus particulièrement les îles de Nuku Hiva et de Hiva Oa pour un total de 49 millions Fcfp, sur 3 opérations actuellement en études, pour des travaux prévus en 2021 :

* La protection des berges des rivières de Taiohae - Nuku Hiva ;
* La mise en œuvre de pièges à embâcles sur la rivière de Tahauku - Hiva Oa ;
* Et le confortement des berges de la rivière de Hanapaaoa - Hiva Oa.

Au total, les opérations d’investissement, en cours de réalisation dans l’archipel des Marquises, tous secteurs confondus, et dont la gestion est confiée à la Direction de l’équipement, représentent un montant de 3,166 milliards Fcfp.

La répartition des investissements par île, est la suivante :

Nuku Hiva : 1,075 milliard Fcfp

Ua Huka : 914 millions Fcfp

Ua Pou : 244 millions Fcfp

Hiva Oa : 649 millions Fcfp

Tahuata : 64 millions Fcfp

Fatu Hiva : 220 millions Fcfp

--------------------

**Total des investissements 3,166 milliards Fcfp**

Par ailleurs, il est à noter le lancement de l’opération d’acquisition de la navette maritime pour la desserte des Marquises Nord, d’une capacité d’accueil de 60 passagers et de 7 tonnes de fret. L’appel d’offres est en cours, la date limite de remise des offres est fixée au 30 juin prochain. La livraison de cette nouvelle unité de la flottille administrative est prévue pour fin 2021.

-o-o-o-o-o-